

Quelle est la politique sociale des entreprises du médicament ?

le chiffre

38 350¹

départs sont prévus dans l'industrie pharmaceutique en France d'ici à 2020.

La politique sociale du secteur doit permettre d'accompagner l'évolution de l'industrie du médicament en France. Elle se doit aussi d'être prospective pour mieux anticiper les mutations liées aux enjeux scientifiques, réglementaires, politiques et démographiques. En concertation avec les organisations syndicales de salariés, elle crée les outils nécessaires à la gestion sociale des femmes et des hommes du secteur et des compétences dont elle a besoin.

État des lieux

La politique sociale du secteur est volontariste et a donné lieu à la signature de plus d'une trentaine d'accords collectifs de travail depuis 2008.

Thèmes des principaux accords : insertion et maintien dans l'emploi des salariés handicapés et création d'une mission handicap paritaire, santé au travail, prévoyance, formation, emploi des jeunes, évolution des salaires minima, emploi des seniors...

Le secteur du médicament se caractérise par une mixité relativement équilibrée (57,8 % de femmes) et un niveau de qualification élevé. Il connaît de forts renouvellements d'effectifs, avec une moyenne d'environ 9 000 recrutements par an, et attend près de 14 500 départs à la retraite d'ici à 2012.

Gestion prospective

L'industrie du médicament est l'un des premiers secteurs professionnels ayant créé un observatoire des métiers dont l'objectif est d'anticiper et d'analyser l'évolution des métiers et de l'emploi et d'adapter l'offre de formation initiale aux besoins en compétences des entreprises.

Cette gestion prospective vise à professionnaliser les cursus de formation et à favoriser la mobilité et le développement professionnel au sein du secteur et en lien avec d'autres.

Face à la diminution des effectifs de promotion, l'industrie du médicament a ainsi mis en place des outils permettant l'optimisation de la mobilité professionnelle des collaborateurs concernés.

Les entreprises du médicament mènent une politique dynamique et volontariste

- ▶ Elles anticipent et analysent des besoins en emplois, en compétences et en qualifications par la réalisation régulière d'études prospectives.
 - ▶ Elles accordent une place très importante aux jeunes : les moins de 26 ans représentent près de 23 % des recrutements annuels. Elles accueillent chaque année plus de 1 200 jeunes en contrat d'alternance et plus de 8 000 stagiaires.
- soit de 25 % de plus que ceux des autres industries.

Au sein du comité stratégique des industries de santé (CSIS), les industriels du médicament, associés à d'autres industriels de santé, ont lancé avec les pouvoirs publics un contrat d'étude prospective (CEP) dont la finalité est d'anticiper les mutations des différents secteurs. Ce CEP prévoit de mettre en œuvre une expérimentation sur l'anticipation de l'évolution professionnelle sur deux bassins d'emploi (Centre-Normandie et Rhône-Alpes) afin de prévenir les mutations industrielles.

(1) Les Chiffres de cette fiche sont extraits du bilan économique 2011 du Leem, réalisé par la direction des affaires sociales et industrielles.